

Salon de l'agriculture Des retrouvailles dans un contexte inédit

PAGE 2



SERVICES ET TECHNIQUES
INFLUENZA AVIAIRE :
UNE VIGILANCE
ATTENDUE DE TOUS

P.4



SERVICES ET TECHNIQUES
COMMENT OPTIMISER
SON ORGANISATION
DE TRAVAIL

P.5



GRAND ANGLE
OHÉ LA TERRE : FÉDÉRER
ENCORE PLUS
D'ACTEURS POUR 2022 !

P.6



Solidarité(s) !!

Nous vivons, depuis le 25 février, l'Histoire au jour le jour et j'écris cet édito ce 04 mars, avec les informations à date... La situation aura sans-doute évolué depuis ; je l'espère vers le mieux mais possiblement vers pire encore.

Sidération... Nous n'osions imaginer que Poutine puisse aller jusque-là. Je pense en premier lieu **au peuple Ukrainien**, à tous ces gens qui voient du jour au lendemain, leur vie basculer de façon si injuste. **Qu'ils soient assurés de notre grande solidarité.**

Face à ces vies brisées, les conséquences pour nous et dans nos métiers, pourront apparaître bien dérisoires. C'est sans-doute une façon de relativiser les choses...

En tout cas nous sommes entrés dans un nouveau monde avec des conséquences géopolitiques majeures et durables.

Le psychodrame russo-ukrainien avait déjà participé ces mois-ci, à des forts soubresauts sur les marchés des céréales et contribué à l'envolée du prix du gaz et par voie de conséquence des engrais azotés. Mais le conflit bouleverse encore bien davantage les marchés agricoles.

Rien d'étonnant quand on sait que :

- L'Ukraine est le 4^e exportateur mondial de maïs, le 5^e en blé et le 3^e en orge.
- En tournesol, l'Ukraine représente 50 % des exportations mondiales d'huiles et la Russie plus l'Ukraine en représentent près de 80 %.
- La Russie, c'est 16 % des échanges d'engrais finis.

Et puis, il y a bien évidemment cet enjeu majeur de l'approvisionnement en gaz, indispensable à la fabrication des engrais azotés minéraux.

Cette situation fragilise les filières d'élevage, confrontées ou susceptibles de l'être, à des effets de ciseaux intenable.

Nous ne pourrions sortir de cette impasse que par deux moyens complémentaires : un soutien de l'État permettant de freiner l'impact des hausses des aliments pour animaux et celui des hausses de l'engrais (une sorte de « quoi qu'il en coûte » au plan agricole) et puis même si cela contribuera à un peu d'inflation, l'absolue nécessité que le marché absorbe immédiatement des hausses significatives de prix, en viandes.

À l'heure où il est urgent que la France renforce encore son autonomie alimentaire et sa capacité à produire, il serait désastreux que les éleveurs se découragent.

C'est d'autant plus vrai que les mauvaises nouvelles s'accumulant, notre territoire qui avait jusque-là quelque peu échappé à l'Influenza Aviaire, est rattrapé par le virus, qui se propage à une vitesse vertigineuse, contribuant à désorganiser la filière.

Encouragements, solidarité, jamais sans-doute, ces mots n'auront raisonné avec autant d'intensité qu'en ces premiers jours de mars...

Jérôme Calteau, Président

▶ ÉVÉNEMENT - #SIA2022

UN SALON DES RETROUVAILLES
DANS UN CONTEXTE INÉDIT

Jusqu'en janvier 2022 le doute planait sur la tenue de l'événement phare de l'agriculture française. Finalement le salon de l'agriculture a pu ouvrir ses portes du 26 février au 6 mars 2022, une édition des retrouvailles inédite avec en toile de fond la guerre en Ukraine et la campagne présidentielle.

Le salon de l'agriculture a fermé ses portes dimanche 6 mars, avec au compteur plus de 500 000 visiteurs. Malgré l'énergie positive déployée par les professionnels pour promouvoir l'agriculture, les esprits étaient accaparés par la guerre en Ukraine. Lors de sa visite d'inauguration éclair, Emmanuel Macron a donné le ton en déclarant « cette guerre durera (...) l'ensemble des crises qu'il y aura derrière auront des conséquences durables ». Après cette visite, le salon aura vu passer la majeure partie des candidats à la présidentielle, c'est en effet l'événement à ne pas manquer dans une campagne.

Agri-Ethique présent sur le salon

Le label de commerce équitable Agri-Éthique, créé à l'initiative de Cavac en 2013, était présent pour la deuxième fois au salon de l'agriculture dans le hall 4, non loin du stand de La Coopération Agricole. Lors de ces 9 jours, le label a fait la part belle aux acteurs de terrain du commerce équitable en France. Chaque jour se sont succédés les acteurs (producteurs, transformateurs, distributeurs) de différentes filières équitables françaises (blé, lait, fruits...). Parmi ceux-ci, Cavac a pu témoigner de son expérience. Sur le volet communication, la youtubeuse et instagrammeuse vendéenne Lucie Mainard est intervenue aux côtés d'autres influenceurs tels que Etienne, agri youtubeur. Jeudi 3 mars, ce fut au tour de Jean-Luc Caquineau, président de l'Organisation des producteurs de légumes de Cavac de s'adresser aux visiteurs : « Dans votre façon de consommer, vous êtes des acteurs du territoire. C'est important d'établir cette connexion avec le



consommateur et de rappeler que la souveraineté d'un pays c'est quelque chose de primordial et ce n'est jamais gagné à 100 % ».

Enfin, vendredi 4 mars la coopérative a présenté ses filières équitables et leur valorisation au travers de ses marques lors d'une conférence à laquelle participaient Olivier Joreau, directeur général adjoint, Florence Garreau, responsable marketing et Nicolas Viacroze, en charge des actions biodiversité et notamment de la marque de miel Nectar des Champs. **La coopérative et ses filiales comptent aujourd'hui une dizaine de marques labellisées Agri-Éthique : Bioporc, Biofournil, Grain de vitalité, La Coopine, Nectar des Champs, Le Petit Mouzillon, Bonjour Campagne...**

Le salon s'est achevé le 6 mars après 9 jours d'intenses et riches discussions. Ludovic Brindejone, le directeur d'Agri-Éthique, a pu notamment échanger avec Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée à l'industrie au sujet de la juste rémunération des agriculteurs et agricultrices. Depuis 9 ans, le label de commerce équitable démontre qu'un modèle éthique existe pour nos filières françaises. ■



Cavac participait à une conférence organisée par Agri-Éthique le 4 mars.

▶ RÉGLEMENTATION

RÉFÉRENT « BIEN-ÊTRE ANIMAL » :
OUVERTURE DES FORMATIONS

Depuis le 1^{er} janvier 2022, tous les élevages doivent nommer un référent « bien-être animal ». À partir de fin avril, Cavac proposera cette formation obligatoire pour les filières porcs et volailles. Dans les autres filières (bovines, ovines, caprines...), elle pourra être suivie de manière volontaire. Il ne s'agit pas de réapprendre aux éleveurs à s'occuper de leurs animaux ; ils savent très bien le faire et le font quotidiennement. L'objectif est d'ajuster les pratiques d'élevages et de manipulations au vu des nouvelles connaissances acquises et des attentes sociétales.

Pour plus de renseignements, contactez votre groupement et votre technicien. ■

▶ JOURNÉE D'ÉCHANGES

RUMISPACE 2022

Le jeudi 24 février s'est déroulée au GAEC le Logis du Trehan (Les Brouzils) une journée découverte des innovations en élevage ruminants portée par Cavac. « Une journée pour rassembler nos éleveurs et leur présenter les solutions pour améliorer la nutrition animale et le confort au travail », indique Nicolas Picard, directeur de Bovineo.

Différentes nouveautés ont été présentées, comme un mélange de granulés et de fibres à destination des veaux pour stimuler le rumen, ou bien un tapis connecté posé au sol (Qwintal) pour faciliter la pesée des bovins, mais encore, une sonde (Abel Sensors) pour calculer en temps réel la quantité d'aliments dans le silo et améliorer la logistique de livraison. ■



SANTÉ ANIMALE

INFLUENZA AVIAIRE : UNE VIGILANCE ATTENDUE DE TOUS



Depuis août, de nombreux foyers d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) ont été détectés dans la faune sauvage ou dans des élevages en Europe. Un très grand nombre de communes en Pays-de-la-Loire sont désormais en zone réglementée, notamment en Vendée avec 25 cas apparus en moins de 72 heures.

Actuellement, 7 élevages Cavac ont été touchés par l'influenza aviaire. La situation évolue très vite et de nouveaux cas sont recensés chaque jour. **Dans ce contexte, nous demandons à l'ensemble des éleveurs de respecter rigoureusement les mesures de biosécurité.**

Interdire l'accès à votre site d'exploitation (volailles et autres espèces)

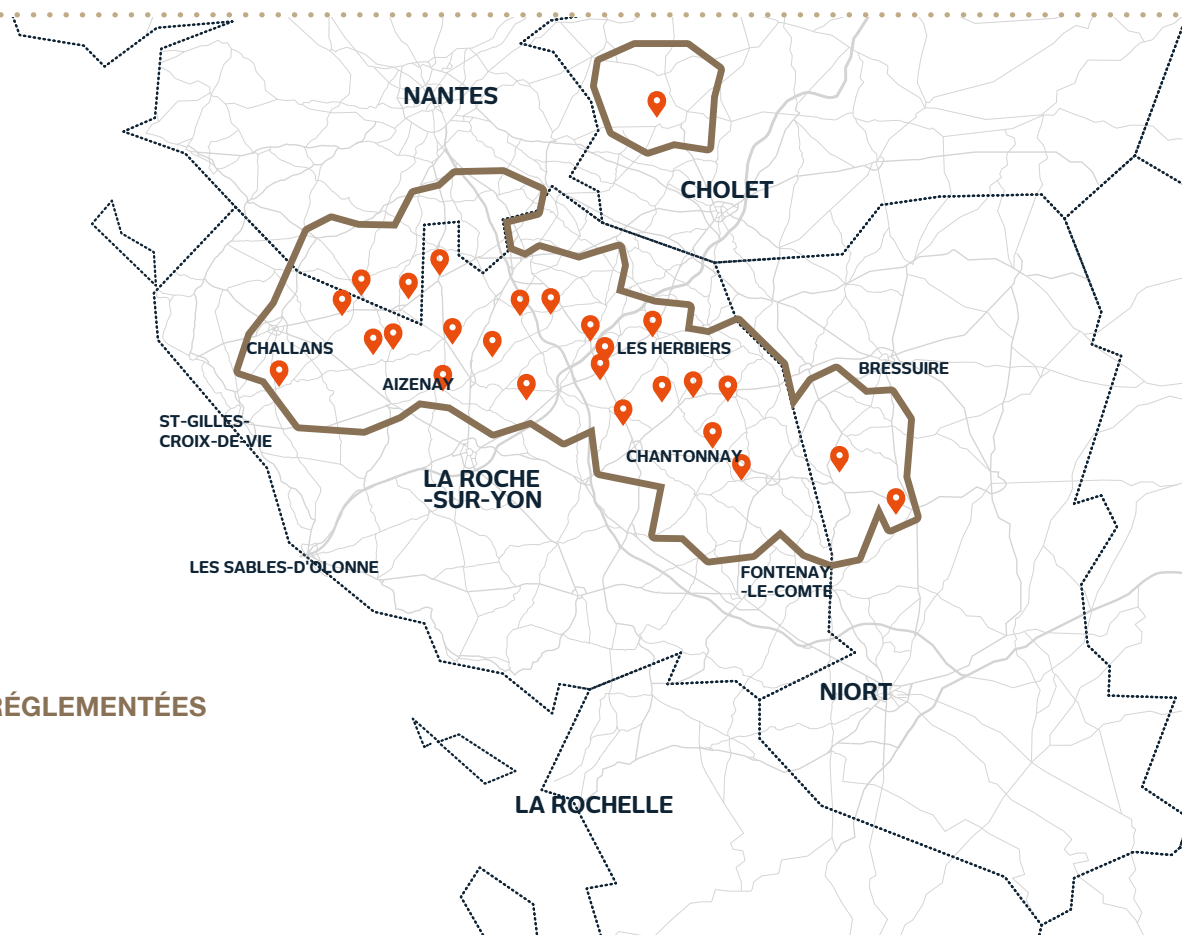
- Fermer l'entrée du site par une chaîne, une corde visible, un portail, etc.
- Interdire toute visite, mis à part les visites obligatoires vétérinaires.

Respecter le sas et les zones

- Ne pas aller voir vos volailles si vous êtes intervenus dans une autre production ou dans vos cultures sans avoir changé de tenue avant d'aller au bâtiment.
- Mettre des moyens à disposition pour le lavage du camion d'aliment (et gaz si impératif) dans les zones touchées. Dans tous les cas, ayez un pulvérisateur de désinfectant disponible sur le site.
- Ne pas traverser les chaînes avec vos véhicules d'exploitation, ne pas utiliser de matériel de CUMA, sauf cas impératifs avec un lavage désinfection soigné, ne rien rentrer dans le bâtiment, ni matériel, ni équipement.

Protéger vos sites

- Chauler régulièrement l'entrée du site entre la chaîne et le bâtiment (2 fois par semaine et avant chaque livraison / enlèvement). ■



CARTE DES ZONES RÉGLEMENTÉES
AU 28/02/2022

TECHNIQUES CULTURALES SIMPLIFIÉES (TCS)

COMMENT OPTIMISER SON ORGANISATION DE TRAVAIL

Alexandre Bitot, associé du GAEC Caraillas, près de la Gaubretière, dans le haut bocage vendéen, pratique les techniques simplifiées du sol pour les cultures de l'exploitation. Il économise ainsi du temps de travail tout en gardant une production de qualité pour nourrir les charolaises et les porcs Label Rouge.

Ce qui surprend lorsque l'on arrive dans la parcelle de blé d'hiver de Alexandre Bitot, ce sont les quelques chaumes de maïs encore bien visibles. « J'ai réalisé un semis direct à la volée après la récolte du maïs grain au déchaumeur Compil de Duro. Les graines tombent par gravité de la trémie frontale via des descentes tous les 50 cm et sont enfouies derrière le tracteur », explique Alexandre Bitot.

Le Compil est un outil semi-porté pourvu de rangées de bèches roullantes qui travaillent la terre sans risque de lissage. Les résidus de végétaux ne sont pas enfouis en profondeur mais mélangés de manière assez homogène dans l'épaisseur travaillée. Cette technique accélère leur dégradation et limite le contact avec les semences.

Un gain de temps

Lorsque Alexandre Bitot s'est installé en 2017 sur le GAEC, l'exploitation s'est agrandie de 50 hectares. « Je suis en charge de l'ensemble des cultures. Laurent et Jean-Nicolas Poirier, mes deux associés, s'occupent de l'élevage des charolaises et des porcs. La charge de travail pendant les périodes de semi est assez conséquente. Cette TCS me permet d'être plus efficace. Avant, il me fallait 2-3 heures de travail pour 1 ha. Maintenant, avec un passage de broyeur et de Compil, je suis à 3-4 ha à l'heure », détaille Alexandre Bitot.

Pour le maïs, il utilise le Strip-till avec guidage GPS et évite ainsi les contraintes de temps liées au labour. Le travail du sol est localisé sur le futur rang de semis. Alexandre Bitot ajoute que « avec l'arrivée de la fabrique de maïs, nous pouvons désormais récupérer le maïs à 33-35% d'humidité, ce qui évite la récolte tardive et permet de commencer le semis de blé 10 à 15 jours plus tôt ».

Savoir être « opportuniste » en fonction des situations

Les rendements restent les mêmes, mais pour un temps de travail moindre et une réduction du coût de l'énergie. Il économise les engrais azotés grâce à l'apport localisé dans la ligne de semis du maïs et sa consommation de carburant pour le Compil est inférieure par rapport à un tracteur sur prise de force à régime fixe.

« Cependant, la simplification du travail du sol nécessite une visite sur les parcelles, d'évaluer l'activité du sol, de savoir s'il n'y a pas de blocages ou de tassements. Je ne ferme pas les portes à toutes les techniques, tout est bon à prendre. J'ai par exemple ressorti la charrue pour 8 hectares car les conditions ne permettaient pas de pratiquer une TCS. Après la réalisation de tests bêche, le sol ressortait dur et de nombreuses adventices s'y étaient installées », conclut Alexandre Bitot. ■



Alexandre Bitot
associé du GAEC
Caraillas

(NAISSEUR-ENGRAISSEUR)
4 500 PORCS LABEL ROUGE
« porc fermier de Vendée »

CHAROLAISES :
70 VEAUX/AN

150 HA DE CULTURES :
50 ha de prairies, 50 ha de
céréales et 50 ha de maïs

VENTE DIRECTE :
magasin de producteurs
et plateforme produitici.fr



VOIR ET REVOIR TOUS LES TÉMOIGNAGES
POSITIVE INITIATIVE EN VIDÉO

▶ BIODIVERSITÉ

OHÉ LA TERRE : FÉDÉRER ENCORE PLUS D'ACTEURS POUR 2022 !

À la fin de l'hiver dernier, les techniciens de Cavac sensibilisaient les sociétaires aux démarches et aux initiatives d'Ohé la Terre, les convainquant de renforcer leur rôle en faveur de la biodiversité. Grâce à leur implication, les premières actions du fonds ont vu le jour. Retour sur l'année 2021.



Observation en août 2021 d'un couvert mellifère à la volée (sarrasin, phacélie et caméline).

Si la douceur de ces dernières semaines annonce un avant-goût de printemps, les actions 2021 se finalisent tout juste. Avec la plantation d'1 Km de haie au total, Emmanuel Bodet, agriculteur cérialier sur la commune de Saint-Martin-des-Fontaines marque la fin de cette première année réussie d'Ohé la Terre. C'est avec l'aide de certains collaborateurs de l'entreprise Rabaud – entreprise mécène d'Ohé la Terre – que cette plantation s'est réalisée. L'objectif : fédérer et renforcer les liens qui nous unissent avec les acteurs de notre territoire.

Récap' d'une première année très encourageante

Seulement 6 mois après le lancement d'Ohé la Terre, nombreux-ses étaient au rendez-vous : 234 agriculteur-riche-s ont participé aux initiatives agricoles

respectueuses de l'environnement portées par le fonds. Non seulement, 2 905 hectares de sursemis de trèfles dans les prairies et de couverts mellifères semés à la volée dans les céréales (avant moisson), ont été déployés. Mais aussi, 8 km de haies et 23 hectares d'arbres fruitiers à coque dans les parcours volailliers ont été plantés. Des premiers résultats positifs qui donnent d'ores-et-déjà de la visibilité et beaucoup d'importance aux initiatives locales et responsables.

Cap sur 2022 : 700 000 € de dons

Encore cette année, l'enjeu est de mobiliser de nouveaux acteurs, de multiplier les actions de préservation des espèces et des écosystèmes et de faire avancer la recherche sur la biodiversité. C'est la raison pour laquelle, Ohé la Terre étoffe ses offres en impulsant de

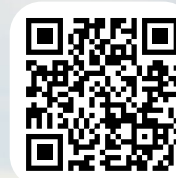
nouvelles actions sur le terrain, comme le sursemis de trèfle dans les céréales bio et les couverts mellifères sur les Zones de Non-Traitement (ZNT) ou en bords de champs.

Sur l'année 2022, les dons récoltés dépasseront les 700 000 €. Ohé la Terre poursuit sa recherche de mécénat afin d'atteindre dans les mois à venir, un budget annuel d'un million d'euros. S'inscrit également dans les perspectives 2022, l'ambition que d'autres coopératives agricoles du territoire soutiennent le fonds et portent la démarche Ohé la Terre également auprès de leurs sociétaires. L'objectif étant de sensibiliser toujours plus d'agriculteurs et d'agricultrices, sociétaires ou non. ■

▶ SITE WEB

OUVERTURE EN LIGNE DES AIDES OHÉ LA TERRE

Si vous êtes agriculteur-riche-s et que vous souhaitez participer à une action de biodiversité, **retrouvez les 5 actions proposées et les accompagnements financiers** sur www.ohelaterre.fr. ■



Plantation de 1 km de haie pour enrichir la biodiversité sur la commune de Benet.



Observation en septembre 2021 d'un sursemis de trèfle dans une prairie.



2 123 HECTARES
de couverts mellifères



782 HECTARES
de sursemis de trèfles
dans les prairies



8 990
arbres plantés



Des nouveaux mécènes
(Groupe Charpentier,
Sodebo et Techna, etc.).



Ohé la Terre est un fonds de dotation qui soutient des projets en faveur de la biodiversité, l'agroforesterie et de l'environnement dans les agrosystèmes. Grâce aux dons de ses mécènes et dans le cadre de sa mission d'intérêt général, **Ohé la Terre apporte des solutions de financements** aux agriculteurs et agricultrices pour « semer la biodiversité » dans les territoires ruraux.

► URGENT - SÉCURITÉ PUBLIQUE

AMMONITRATE : REMPLISSEZ LA DÉCLARATION SUR DIALOG !

Il est désormais obligatoire de vérifier l'identité des agriculteurs qui achètent certains produits pouvant servir à la fabrication artisanale d'explosifs, dont les engrais azotés contenant de l'ammonitrate. Une déclaration d'utilisation doit impérativement être renseignée sur Dialog pour continuer à passer commande auprès de la coopérative.

Depuis le 1^{er} février 2021 est entrée en vigueur la nouvelle réglementation relative à la commercialisation et à l'utilisation de certaines substances pouvant servir à la fabrication artisanale d'explosifs. Ce règlement implique que Cavac vérifie l'identité des sociétaires qui achètent de l'ammonitrate et fasse signer une déclaration attestant de son usage agricole.

Commandes bloquées sans déclaration

Après un an de mise en place, il est capital que la coopérative comme les sociétaires se mettent en conformité. Or trop peu de sociétaires ont rempli la déclaration d'utilisation qui est en ligne sur Dialog. Aussi, à compter du 1^{er} mai 2022, il ne sera plus possible de saisir une commande ou d'effectuer une vente des produits concernés (liste dans la déclaration), sans qu'elle soit complétée.

Ce qui change aussi pour les sociétaires

En plus de cette déclaration, les agriculteurs détenteurs d'ammonitrate sont également tenus de contrôler les stocks et de signaler toute disparition dans les 24h au Service Approvisionnement.

Lors de la livraison ou le retrait en dépôt des précurseurs d'explosifs soumis à restrictions, l'ARC ou le chauffeur demanderont une pièce d'identité et feront signer le bon de livraison.

Les équipes de la coopérative ont été formées à ces nouvelles obligations et pourront vous accompagner dans tous vos questionnements.

S'il est impossible de remplir la déclaration en ligne, contactez la coopérative. ■



À RETENIR

- Je remplis la déclaration d'utilisation sur Dialog.

Accès via l'adresse :

<https://polesservices.fr/coop/>
ou en scannant le QR Code



**Pour toutes questions
contacter le 0 800 800 237**

NB : Si vous n'avez pas Dialog ou s'il vous est impossible de remplir la déclaration en ligne, prenez contact avec votre CTC.

- Pour tout retrait ou livraison, je présente une pièce d'identité en dépôt ou au chauffeur et je signe le bon de livraison.
- Je signale tout vol ou disparition suspecte au Service Appro et/ou au Pixaf : 01 78 47 34 96



► VIE COOPÉRATIVE

JOURNÉE DES NOUVEAUX ÉLUS

Le vendredi 25 février les nouveaux élus ont participé à une journée découverte de la coopérative. Le matin, ils ont échangé avec Jérôme Calteau et Jacques Bourgeois sur le fonctionnement de la coopérative, son positionnement dans l'univers régional et national, notamment à travers son écosystème de PME locales (mogettes Olvac, pain Biofournil, crêperie Catel Roc, etc.). L'après-midi, ils ont visité la station de semences de Mouilleron-le-Captif, dont la production en 2020 s'élevait à 21 millions de tonnes. ■